

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 16 décembre 2025

N° 2025\_72

Accompagnement  
SIEDS - Effacement  
de réseau rue du  
Moulin

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents** : Lucy MOREAU, Virginie MORETTI, Thierry BOISSINOT, Guillaume PORCHET, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Christian PINEAU, Patrick MOULINEAU, Jean-Luc CHARTIER, Didier DAVID, Paul VOUHE.

**Excusés avec pouvoirs** : Isabelle PIDOUX donne pouvoir à Lucy MOREAU, Fabienne THORREE donne pouvoir à Virginie MORETTI, Sophia AUGER donne pouvoir à Didier DAVID, Raphaële GONTIER donne pouvoir à Jean-Luc CHARTIER, Thomas BEVILLE donne pouvoir à Thierry BOISSINOT.

**Excusées sans pouvoir** : Céline PAILLAT, Marine SACRE, Sandra SAUVAGE.

**Secrétaire de séance** : Guillaume PORCHET.

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	11
Excusés : .....	08
Pouvoirs : .....	05
Votants : .....	16

Date de convocation : 09 décembre 2025

Date d'affichage : 17 décembre 2025

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20251216-2025_72-DE Date de réception préfecture : 18/12/2025
---

---

## N° 72 : Accompagnement SIEDS - Effacement de réseau rue du Moulin

---

M. Thierry BOISSINOT, adjoint, expose au conseil municipal que le projet de requalification de la rue du Moulin se prépare. Il explique que le SIEDS, lors d'une réunion propose d'étudier l'effacement de réseau sur cette rue, afin de le réaliser conjointement à notre dossier et optimiser les coûts. En effet, ils ont l'ingénierie nécessaire à l'étude de cette mission et peuvent financer une partie des travaux nécessaires.

Au vu des éléments ci-dessus exposés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- d'accepter la proposition du SIEDS pour l'étude technique et financière de l'effacement des réseaux sur la rue du moulin.
- Qu'à l'issue de cette étude, il décidera, en fonction du coût et des conditions financières proposées par le SIEDS, s'il donne une suite favorable ou non,
- d'autoriser Mme le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Le secrétaire de séance,



Guillaume PORCHET

Le maire,



Lucy MOREAU

Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)